



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes du Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Franck JOUSSELIN, M. Luc ROUSSELOT, M. Yvan BOURELLY, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Michel PERRAND, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, M. Nicolas PAGET, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISCHER
M. Jacques DEMANSE représenté par Mme Carole DELAFONTAINE
M. Yann BOMPARD représenté par M. Claude BOURGEOIS
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN
Mme Christine LANTHELME représentée par Mme Annie AVON

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Paul Roger GONTARD (Excusé), Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Patrick SUISE (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Michel DOUCENDE (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), Mme Isabelle BURE (Excusée), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), Mme Claudine MAFFRE (Excusée), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), Mme Patricia LISPAL-GONDRAN (Excusée)

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :

Assistaient également :

Techniciens : Julie RIMBOT - Céline GEORGES – Clairmande ROBICHON - Gilles PERILHOU – Clément HAUSLER

Délégués en exercice : 48 Délégués titulaires présents : 25 Délégués suppléants présents : 5 Quorum d'un tiers des membres* : 17 *Loi de prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire du 10 novembre 2021

Monsieur RERRAND quitte la salle.

La séance est ouverte à 14h30 par Pascale BORIES, la Présidente.

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Nicolas PAGET est désigné comme secrétaire de séance.

Vote	
Unanimité	

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 29 Novembre 2021

Vote	
Unanimité	

Compte rendu des décisions et des arrêtés du Président

➤ Décision N°16 : CIG – Abonnement Site Internet

Un contrat d'abonnement Site Internet CIG est conclu avec le Centre Interdépartemental de Gestion Grande Couronne. Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2022.

Ce contrat comprend un accès au site Internet du CIG et notamment :

- L'accès à la base de données du service Analyse Statutaire,
- Les renseignements sur les cadres d'emplois et les réformes,
- L'accès à la base de documents statutaires nécessaires à la gestion du personnel,
- Le magazine d'information trimestriel : L'Essentiel.

La facturation du contrat de gestion du site Internet CIG est annuelle, pour un montant de 720 € HT.

➤ Décision N°17 : BURO PROMOTION – Bail commercial de location de bureaux

Le bail étant arrivé à son terme, un nouveau bail commercial est conclu avec la Société SCI BURO PROMOTION. Ce bail en date du 6 septembre 2021 porte sur la location d'un espace de bureau représentant un demi-plateau du deuxième étage du Bâtiment le Consulat au Pontet, soit 126 m².

Ce bail est conclu pour une durée de 9 ans, mais peut être révoqué par l'une ou l'autre des parties 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours.

Il est consenti et accepté moyennant :

- un loyer annuel de **18 270,00 € HT**,
- une provision sur charges communes annuelle de **4 500,00 € HT**, régularisées chaque année,
- un forfait représentant la charge d'électricité pour un montant de **1 200,00 € HT** sans régularisations de charges, le temps que le bailleur réalise les travaux de dissociation électrique du plateau R+2. Une fois les travaux achevés, le Syndicat règlera directement son abonnement et sa consommation d'énergie auprès de son fournisseur et le forfait sera supprimé,
- un remboursement des travaux d'aménagement intérieur choisis par le Syndicat pour un montant de **6275,76 € HT**.

Le loyer est indexé et sera révisé en fonction de la variation annuelle de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) établi chaque année par l'INSEE. L'indice de référence étant le dernier indice connu à date d'entrée en jouissance soit 1^{er} trimestre 2021 valeur 114,87€.

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Compte rendu des décisions du Bureau Syndical

Aucune

Compte rendu des délibérations

➤ N°1 : Compte de Gestion Provisoire – Exercice 2021

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Pour permettre la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2021 dans le Budget Primitif de 2022, il convient de s'assurer de la concordance des résultats de l'exercice 2021 du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion. Le Compte de Gestion provisoire a été transmis par le Comptable.

Considérant que le Comité Syndical devra délibérer sur le Compte de Gestion définitif lorsqu'il pourra être produit par le Comptable et qu'en cas d'écart avec le Compte de Gestion provisoire, il conviendra de redélibérer sur le vote du Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice 2021 dressés par le receveur :

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE



II-1
Exercice 2021

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	440 323,49	654 723,00	1 095 046,49
Titres de recettes émis (b)	404 622,00	654 926,70	1 059 548,70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	404 622,00	654 926,70	1 059 548,70
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	440 323,49	654 723,00	1 095 046,49
Mandats émis (f)	312 369,97	535 895,64	848 265,61
Annulations de mandats (g)	25,20	1 833,00	1 858,20
Dépenses nettes (h = f - g)	312 344,77	534 062,64	846 407,41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	92 277,23	120 864,06	213 141,29
(h - d) Déficit			

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE



Etat II-2
Exercice 2021

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	10 614,83		92 277,23		102 892,06
Fonctionnement	212 432,75	212 432,75	120 864,06		120 864,06
TOTAL I	223 047,58	212 432,75	213 141,29		223 756,12
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	223 047,58	212 432,75	213 141,29		223 756,12

Le Bureau Syndical, réuni le lundi 10 janvier 2022 en visioconférence, a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a déclaré que le Compte de Gestion provisoire, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur du Syndicat, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Vote	
Unanimité	Pour : 30

➤ N°2 : Compte Administrative – Exercice 2021

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Les résultats du Compte Administratif 2021 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire de la Présidente) et du Compte de Gestion provisoire 2021 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés.

Ces documents retracent l'exécution budgétaire du l'exercice 2021 et sont concordants.

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Les résultats du Compte Administratif 2021 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	534 062,64
Recettes	654 926,70
Résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021	+ 120 864,06

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	312 344,77
Recettes	404 622,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2021	+ 92 277,23
Excédent de clôture d'investissement 2020	+ 10 614,83
Résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2021	+ 102 892,06

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Détail section de Fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	141 100,00	74 914,65	1 492,86	0,00	64 692,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	155 000,00	128 541,64	0,00	0,00	26 458,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	138 610,00	135 259,93	0,00	0,00	3 350,07
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		434 710,00	338 716,22	1 492,86	0,00	94 500,92
66	Charges financières	11 794,59	10 713,31	0,00	0,00	1 081,28
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		446 504,59	349 429,53	1 492,86	0,00	95 582,20
023	Virement à la section d'investissement (2)	25 078,16				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	183 140,25	183 140,25			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		208 218,41	183 140,25			25 078,16
TOTAL		654 723,00	532 569,78	1 492,86	0,00	120 660,36
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	625 812,00	625 812,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,96	0,00	0,00	-1,96
Total des recettes de gestion courante		625 812,00	625 813,96	0,00	0,00	-1,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	201,74	0,00	0,00	-201,74
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		625 812,00	626 015,70	0,00	0,00	-203,70
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	28 911,00	28 911,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		28 911,00	28 911,00			0,00
TOTAL		654 723,00	654 926,70	0,00	0,00	-203,70
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Détail section d'Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 500,00	154 128,00	0,00	107 372,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 500,00	22 806,78	0,00	19 693,22
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		304 000,00	176 934,78	0,00	127 065,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	101 931,49	101 931,49	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 481,00	4 567,50	0,00	913,50
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		107 412,49	106 498,99	0,00	913,50
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		411 412,49	283 433,77	0,00	127 978,72
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	28 911,00	28 911,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		28 911,00	28 911,00		0,00
TOTAL		440 323,49	312 344,77	0,00	127 978,72
Pour information		(2) 0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 506,00	6 506,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 506,00	6 506,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	212 432,75	212 432,75	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 551,50	2 543,00	0,00	8,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		214 984,25	214 975,75	0,00	8,50
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		221 490,25	221 481,75	0,00	8,50
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	25 078,16			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	183 140,25	183 140,25		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		208 218,41	183 140,25		25 078,16
TOTAL		429 708,66	404 622,00	0,00	25 086,66

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information		(2) 10 614,83			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1058 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Restes à Réaliser

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 10 Janvier 2022 en visioconférence, a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a adopté le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus et a déclaré que les opérations de l'exercice 2021 sont définitivement closes.

Vote	
Unanimité	Pour : 29

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

➤ N°3 : Affectation du résultat – Exercice 2021

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de
120 864,06 €.

La Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 864,06
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	120 864.06
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	102 892.06
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	120 864.06
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	120 864.06
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 10 Janvier 2022 en visioconférence, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a approuvé les résultats de l'exercice 2021 du Budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus, et a dit que l'excédent de fonctionnement cumulé sera :

- reporté en fonctionnement (R 002) pour 0 €,
- affecté en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 120 864,06 €.

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Vote	
Unanimité	Pour : 30

➤ N°4 : Budget Primitif - Exercice 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le Budget Primitif 2022 est établi en tenant compte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le Lundi 29 novembre 2021 lors de la séance du Comité Syndical.

Les dépenses et les recettes sont équilibrées tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Présentation générale du BP 2022 :

Date : 13/01/2022 10:47
Préparation budget primitif - Vue d'ensemble
SMBVA - SM du Bassin de Vie d'Avignon / PRI - Budget SMBVA / 2022

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement									
Dépense	654 723.00	654 723.00	534 062.64	81.57		667 659.00	667 659.00	101.98	
Recette	654 723.00	654 723.00	654 926.70	100.03		667 659.00	667 659.00	101.98	
Total Fonctionnement	0.00	0.00	120 864.06	0.00					
Investissement									
Dépense	434 842.49	440 323.49	312 344.77	70.94		441 366.12	441 366.12	100.24	
Recette	434 842.49	440 323.49	415 236.83	94.30		441 366.12	441 366.12	100.24	
Total investissement	0.00	0.00	102 892.06	0.00					
Total DEPENSE	1 089 565.49	1 095 046.49	846 407.41	77.29		1 109 025.12	1 109 025.12	101.28	
Total RECETTE	1 089 565.49	1 095 046.49	1 070 163.53	97.73		1 109 025.12	1 109 025.12	101.28	
Total GENERAL	0.00	0.00	223 756.12	0.00					

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	141 100,00	0,00	141 804,00	0,00	141 804,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	155 000,00	0,00	167 645,00	0,00	167 645,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	138 610,00	0,00	140 600,00	0,00	140 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		434 710,00	0,00	450 049,00	0,00	450 049,00
66	Charges financières	11 794,59	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		446 504,59	0,00	450 049,00	0,00	450 049,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	25 078,16		37 047,24	0,00	37 047,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	183 140,25		180 562,76	0,00	180 562,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		208 218,41		217 610,00	0,00	217 610,00
TOTAL		654 723,00	0,00	667 659,00	0,00	667 659,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	667 659,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	9 500,00	0,00	9 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	625 812,00	0,00	628 468,00	0,00	628 468,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		625 812,00	0,00	637 968,00	0,00	637 968,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		625 812,00	0,00	637 968,00	0,00	637 968,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	28 911,00		29 691,00	0,00	29 691,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		28 911,00		29 691,00	0,00	29 691,00
TOTAL		654 723,00	0,00	667 659,00	0,00	667 659,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	667 659,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	187 919,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

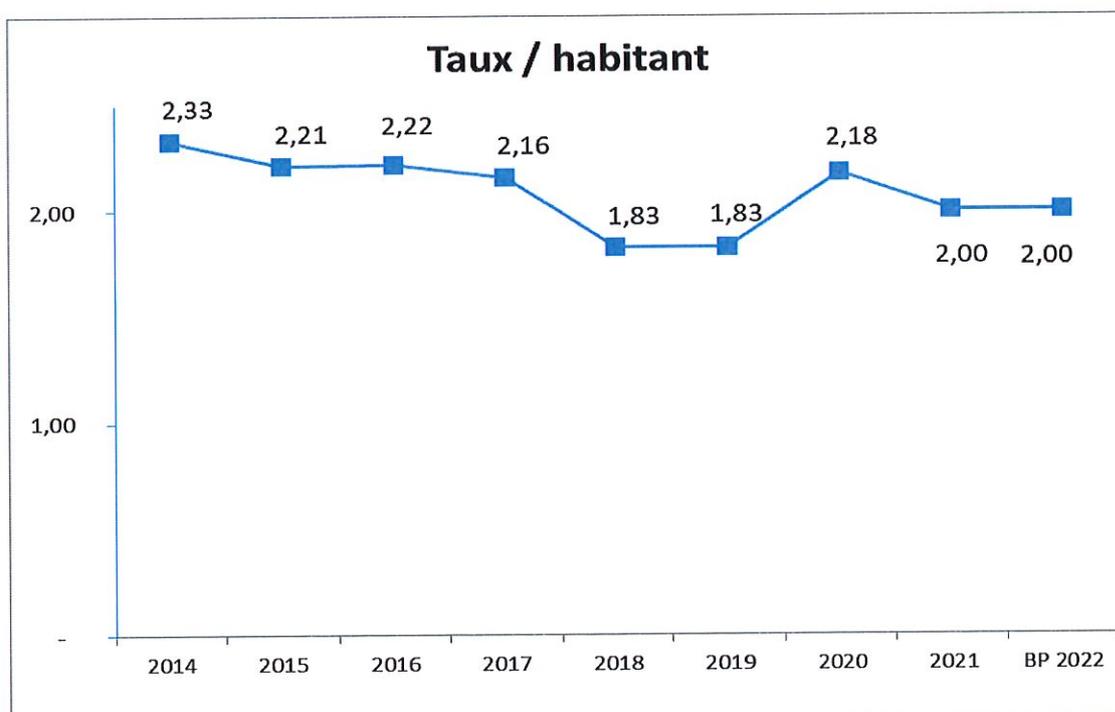
o Répartition de la population par intercommunalité :

EPCI	2017	2018	2019	2020	2021	2022
GA	197 731	196 640	197 679	196 849	196 599	197 102
LSC	49 233	49 123	49 248	50 051	50 613	51 034
CCPRO	45 800	46 028	45 829	45 602	45 681	45 854
CCAOP	19 247 **	19 325	19 506	19 817	20 013	20 244
TOTAL	312 011	311 116	312 262	312 319	312 906	314 234

** à compter du 15 mai 2017

o Répartition de la participation par intercommunalité :

EPCI	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
GA	427 098,96	359 851,20	361 752,57	428 348,89	393 198,00	394 204,00
LSC	106 343,28	89 895,09	90 123,84	108 912,37	101 226,00	102 068,00
CCPRO	98 928,00	84 231,24	83 867,07	99 231,22	91 362,00	91 708,00
CCAOP	25 983,45 **	35 364,75	35 695,98	43 122,34	40 026,00	40 488,00
TOTAL	658 353,69	569 342,28	571 39,46	679 614,82	625 812,00	628 468,00
Taux €/habitant	2,16	1,83	1,83	2,18	2,00	2,00



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 500,00	0,00	406 675,12	0,00	406 675,12
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 500,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	304 000,00	0,00	411 675,12	0,00	411 675,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	101 931,49	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 481,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	107 412,49	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	411 412,49	0,00	411 675,12	0,00	411 675,12
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	28 911,00		29 691,00	0,00	29 691,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 911,00		29 691,00	0,00	29 691,00
	TOTAL	440 323,49	0,00	441 366,12	0,00	441 366,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	441 366,12
---	-------------------

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	212 432,75	0,00	120 864,06	0,00	120 864,06
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 551,50	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		214 984,25	0,00	120 864,06	0,00	120 864,06
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		221 490,25	0,00	120 864,06	0,00	120 864,06
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	25 078,16		37 047,24	0,00	37 047,24
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	183 140,25		180 562,76	0,00	180 562,76
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		208 218,41		217 610,00	0,00	217 610,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		429 708,66	0,00	338 474,06	0,00	338 474,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	102 892,06
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	441 366,12
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	187 919,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 10 Janvier 2022 en visioconférence, a émis un avis favorable sur le Budget Primitif 2022 tel que présenté avec un taux de cotisation à 2,00 € par habitants. Le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif 2022 conformément à la nomenclature M14 et en application des articles L.2313-1 et L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (vote par nature et par chapitre) équilibré en mouvements budgétaires tels que détaillés ci-dessus, a fixé la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour l'exercice 2022 comme cela est précisé en recettes de fonctionnement à l'article 74751 « Participations – Groupements de Collectivités » et a appelé la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour l'exercice 2022 déduction faite de l'appel anticipé partiel prévu par la délibération n°2021-19 du 29 novembre 2021.

Vote	
Unanimité	Pour : 30

➤ N°5 : Organisation du temps de travail

Rapporteur : Pascale BORIES

Depuis la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001, la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à 1 607 heures pour un équivalent temps plein. Cette loi permettait toutefois aux collectivités de déroger à cette disposition sur la durée annuelle du temps de travail en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

Cependant, la loi de transformation de la fonction publique vient mettre un terme à cette dérogation à l'application des 1 607 heures à compter de 2022.

Les collectivités doivent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées.

Les agents du Syndicat ont été consultés le 18 octobre 2021.

Le Comité Technique du Centre de Gestion a été consulté lors de sa séance du 9 décembre 2021 sur le protocole relatif au temps de travail dans la collectivité (ci-annexé).

Le protocole :

- Précise les champs d'application
- Expose les dispositions générales relatives au temps de travail
- Définit l'organisation du temps de travail en cycles de travail
- Rappelle les règles relatives aux droits à congés
- Définit l'aménagement de la réduction du temps de travail
- Confirme les règles relatives au compte épargne temps
- Fixe l'organisation de la journée de solidarité
- Détermine les autorisations d'absence

Le Bureau Syndical, réuni le 10 janvier 2022 en visioconférence, a été informé de la présentation d'un protocole d'accord répondant aux 1 607 heures.

Le Comité Syndical a décidé de mettre en œuvre les dispositions légales des 1 607 heures, a validé le protocole relatif au temps de travail dans la collectivité ci-annexé, et a fixé les autorisations spéciales d'absences telles que définies dans le protocole.

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 24 Janvier 2022

Vote	
Unanimité	Pour : 30

➤ N°6 : Débat sur la protection sociale complémentaire

Rapporteur : Pascale BORIES

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection complémentaire dans la fonction publique vise à redéfinir la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire.

Par principe, les dispositions de l'ordonnance entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Néanmoins cette obligation de prise en charge va s'appliquer progressivement pour les employeurs territoriaux selon le calendrier suivant :

- à compter du 1^{er} janvier 2025 : obligation de participation financière à hauteur d'au moins 20% de la protection complémentaire « prévoyance » des agents,
- à compter du 1^{er} janvier 2026 : obligation de participation financière à hauteur d'au moins 50% de la protection complémentaire « santé » des agents.

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent organiser un débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter du 18 février 2021 soit avant le 18 février 2022.

Actuellement le Syndicat participe à hauteur de 10 € / mois à la complémentaire prévoyance souscrite par les agents.

Il n'y a pas de participation à une éventuelle complémentaire santé.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 10 Janvier 2022 en visioconférence, a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a pris acte de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire.

Vote	
Unanimité	Pour : 30

La Présidente lève la séance à 15h15.

Le Pontet, le 26/01/22
La secrétaire de séance
Monsieur Nicolas PAGET

